



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Huitième session

Brasilia (Brésil), 5–9 octobre 2015

VERS L'ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE STRATÉGIQUE POUR LE RENFORCEMENT DU RÔLE DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DANS LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

RÉSUMÉ

Le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, à sa septième session, et le Comité des pêches, à sa trente et unième session, ont prié le Secrétariat d'élaborer un document présentant les priorités régionales en matière d'aquaculture, dans la perspective de l'établissement d'un cadre stratégique pour le renforcement du rôle du Sous-Comité dans la promotion du développement de l'aquaculture. Le présent document expose les principales priorités régionales dans le secteur de l'aquaculture et recense les domaines prioritaires communs aux régions, qui sont alignés à titre indicatif sur les objectifs stratégiques de la FAO.

Le Sous-Comité est invité à examiner le document et à adresser au Secrétariat des avis sur la voie à suivre pour établir un cadre stratégique de renforcement du rôle du Sous-Comité dans la promotion du développement de l'aquaculture.

1. L'aquaculture demeure le secteur de production alimentaire dont la croissance est la plus rapide partout dans le monde. Sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être social de millions de personnes sur la planète est largement reconnue, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) l'ayant d'ailleurs souligné récemment, à sa quarante et unième session. Au fil des ans, le nombre d'interventions de membres et d'observateurs lors des sessions du Comité des pêches, de même que la qualité des débats des sessions antérieures du Sous-Comité de l'aquaculture, ont montré l'importance que les membres accordaient à l'aquaculture et mis en évidence leurs attentes quant au rôle du Sous-Comité dans la promotion de la croissance durable du secteur.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

2. À sa cinquième session, le Sous-Comité de l'aquaculture a répété qu'il était nécessaire d'élaborer un cadre stratégique qui établirait un plan structuré définissant précisément les composantes du programme de travail du Sous-Comité. Le cadre faciliterait également la détermination des ressources et des partenaires susceptibles de contribuer à la réussite de la mise en œuvre du programme. S'agissant du Sous-Comité de l'aquaculture, cela signifierait pour l'essentiel assurer l'organisation et la conduite des sessions ainsi que la mise en œuvre éventuelle des recommandations.

3. En réponse à une demande formulée par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa cinquième session, et compte tenu des points examinés lors des précédentes sessions, le Secrétariat a présenté au cours de la sixième session un document qui décrivait un processus, assorti de plusieurs options, pour l'élaboration d'un plan d'action.

4. Conscient de la limitation des ressources humaines et financières de la FAO, le Sous-Comité de l'aquaculture a souligné encore une fois qu'il était nécessaire de procéder à une hiérarchisation stratégique de ses travaux par ordre de priorité. Le Sous-Comité a reconnu que l'exercice de hiérarchisation stratégique mettrait l'accent sur les principaux enjeux de dimension planétaire, mais devrait néanmoins tenir compte des différences régionales, du point de vue de l'assistance requise et des apports attendus, des caractéristiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et des options en matière de développement. En conséquence, afin de poursuivre son débat à la septième session, le Sous-Comité de l'aquaculture a encouragé le Secrétariat à élaborer un projet de document stratégique.

5. Au cours de la septième session, en 2013, le Sous-Comité a examiné le projet de cadre stratégique pour le renforcement du rôle du Sous-Comité de l'aquaculture dans la promotion du développement de l'aquaculture et a formulé les recommandations suivantes:

6. *«À l'appui du cadre stratégique, le Sous-Comité est convenu de définir des priorités mondiales majeures, notamment transversales, et a proposé les étapes suivantes:*

- *Organiser des consultations par l'intermédiaire d'ateliers et de réseaux et/ou d'autres mécanismes, notamment l'examen des connaissances déjà acquises lors de précédents exercices de définition de priorités, afin de déterminer les priorités régionales liées aux Objectifs stratégiques de la FAO pour les travaux du Sous-Comité;*
- *Le Secrétariat devrait analyser et résumer les résultats des consultations régionales et communiquer les résultats aux membres afin qu'ils en débattent au moins six mois avant la prochaine session du Sous-Comité.»*

7. Le présent document (COFI:AQ/VIII/2015/5) expose le projet d'analyse et de synthèse des domaines prioritaires régionaux en matière d'aquaculture, établi par le Secrétariat. Comme l'a demandé le Sous-Comité, le document est communiqué aux membres à l'avance, en vue de son examen et d'un débat éventuel à son sujet lors de la huitième session du Sous-Comité qui se tiendra à Brasilia (Brésil), du 5 au 9 octobre 2015. Ce document devrait faciliter l'élaboration d'un cadre stratégique pour le renforcement du rôle du Sous-Comité de l'aquaculture dans la promotion du développement de l'aquaculture.

8. Le processus d'élaboration du présent document et les procédures employées sont présentés ci-après:

9. Le Secrétariat a réparti les pays membres dans différentes régions, à savoir: Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Afrique subsaharienne. Pour chaque région, les documents de ces cinq à dix dernières années relatifs aux problèmes et aux objectifs de nature technique, stratégique et politique liés au développement de l'aquaculture, et contenant des décisions, des recommandations, des accords majeurs et des hiérarchisations de priorités, ont été examinés. Les priorités que des organisations régionales (organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales) ont définies en tenant compte des avis des gouvernements et des autres parties prenantes ont fait l'objet d'une attention particulière. Les priorités intersectorielles et les priorités de dimension mondiale qui ont été recensées ont été alignées à titre indicatif sur les objectifs stratégiques de la FAO définis dans le cadre stratégique révisé de l'Organisation (tableau 1). Les priorités régionales et leurs synthèses sont présentées ci-après.

A. ASIE ET PACIFIQUE

10. Les priorités de la région Asie-Pacifique ont été synthétisées à partir de débats d'instances sous-régionales, d'exercices de hiérarchisation des priorités, et de résultats d'actions de plaidoyer de portée générale. La région Asie, première productrice mondiale dans le secteur de l'aquaculture, est largement en tête du reste du monde. Cependant, l'amélioration de la performance environnementale et sociale du secteur de l'aquaculture au cours des prochaines décennies, compte tenu de l'accroissement prévu et prévisible de la production régionale, constitue un défi majeur pour la région. Les débats relatifs à la hiérarchisation des priorités portaient principalement sur les thèmes suivants: capacités de gestion de l'aquaculture, appui apporté par les sciences et les techniques à la gestion et au développement du secteur, gouvernance et pratiques de gestion améliorées, renforcement de la biosécurité, soutien en faveur de la commercialisation efficace des produits des petits aquaculteurs, promotion de la production responsable, emploi d'aliments et de semences/œufs/juveniles de qualité, amélioration de la résilience des producteurs face au changement climatique et à d'autres risques, et augmentation des investissements. Les priorités essentielles sont énumérées ci-après.

- Priorités d'ordre général. a) Les capacités de gouvernance – notamment la gouvernance et la gestion active en ce qui concerne les marchés – doivent être renforcées dans toute la région; et b) La formation des producteurs, des techniciens chargés de la vulgarisation, des gestionnaires d'exploitations, des technologues et des scientifiques continue à revêtir un fort caractère de priorité dans tous les pays.
- Politiques. a) L'amélioration de l'équité du partage des avantages dans l'ensemble de la filière et entre hommes et femmes, doit être soutenue par des politiques fortes; il n'y en a pas suffisamment qui sont mises en œuvre dans la région; et b) Il faut renforcer la biosécurité au moyen de politiques et de réglementations applicables améliorées.
- Secteur de la science et de la technologie. a) La science et la technologie fournissent déjà un appui en matière de gestion environnementale, cependant la capacité de gestion des incidences sur l'environnement reste faible dans la majeure partie de la région. Les domaines spécifiques à privilégier sont le zonage et la conduite d'évaluations de capacités, suivis par la gestion de la pollution et l'évaluation et l'atténuation des incidences sur l'environnement. b) Mais l'appui apporté par la science et la technologie est modeste en ce qui concerne la résilience face au changement climatique et l'adaptation à ses effets, la mise au point et la certification de produits en vue de faciliter l'accès des petits producteurs aux marchés, et les actions d'urgence en cas d'épidémies, bien que des actions de ce type soient désormais couramment mises en œuvre dans toute la région. c) S'agissant des aliments pour animaux, de la nutrition animale et de l'amélioration de la qualité des races et des semences/œufs/juveniles, l'apport de la science et de la technologie dans la région est variable: satisfaisante dans certains pays, des investissements supplémentaires seraient cependant bien nécessaires dans la plupart des pays, notamment ceux d'Asie du Sud. Les priorités sous-régionales particulières sont les suivantes:

i) promotion de l'aquaponie et constitution d'un réseau intergouvernemental d'organisations d'aquaculture, dans la région Pacifique; ii) élevage en cages en pleine mer et utilisation des rizières et des terres marginales peu fertiles pour la production aquacole, en Chine; iii) enquête sur les ressources aquacoles et sur les droits des utilisateurs à exploiter ces ressources, en Asie du Sud; et iv) réduction des déchets de poisson au moyen de leur conversion en sous-produits utiles, et apport de valeur ajoutée aux produits aquacoles transformés aux fins de l'accroissement de leur valeur nutritionnelle, en Asie du Sud-Est.

11. Un certain nombre d'activités et programmes régionaux, axés sur les priorités susmentionnées et réalisés par la FAO et les autorités nationales dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue récemment lancée par la FAO, sont présentés dans le document de travail COFI:AQ/VIII/2015/7.

B. EUROPE

12. Sur le plan des politiques, l'aquaculture est reconnue comme une activité susceptible de stimuler la croissance et la création d'emplois dans les zones côtières et continentales de l'Union européenne, plusieurs politiques européennes importantes soulignant le rôle clé que joue l'aquaculture dans la croissance économique et la compétitivité à l'échelle mondiale. La stratégie globale Croissance bleue, la Politique commune de la pêche (PCP) révisée et les stratégies de bassins maritimes (Stratégie de la région de la mer Baltique notamment) en sont des exemples parmi d'autres. Cependant, la croissance du secteur se heurte à des difficultés non négligeables, ainsi, il existe actuellement dans l'Union européenne plus de 200 directives, réglementations et lois diverses qui intéressent directement la politique et la gestion environnementales marines, et un grand nombre de pays européens n'ont pas de politique nationale cohérente en matière d'aquaculture.

13. La réforme de la PCP prévoyait le développement et la promotion de l'aquaculture dans l'Union européenne au moyen d'une «méthode ouverte de coordination», fondée sur des orientations stratégiques, des plans stratégiques nationaux pluriannuels élaborés par les États membres et des mécanismes favorisant la mise en commun des meilleures pratiques. En 2013, la Commission européenne a publié les Orientations stratégiques pour le développement durable de l'aquaculture dans l'Union européenne, afin d'aider les États membres de l'Union européenne à définir leurs propres objectifs nationaux en tenant compte de leur situation de départ respective, des réalités nationales et des arrangements institutionnels dans le pays.

14. Les domaines prioritaires communs en Europe (pays membres et pays non membres de l'Union européenne) ont été déterminés à partir d'une série de plus de 90 rapports, manifestations et documents essentiels d'organisations intergouvernementales, de gouvernements et de parties prenantes nationales diverses, par exemple exercices de prévision, de hiérarchisation des besoins par ordre de priorité, de formulation de recommandations ou de recensement des défis, difficultés et/ou contraintes clés, en relation avec l'aquaculture européenne. Dans le souci de donner un aperçu des domaines prioritaires et de mettre en évidence les principaux défis, problèmes et/ou contraintes, l'étude établit cinq grandes catégories de domaines: a) stratégiques; b) administratifs; c) techniques; d) commerciaux; et e) autres.

15. Ces grandes catégories ont été choisies après un recensement initial des éléments communs apparaissant dans les rapports. Dans les grandes catégories, on a créé des sous-catégories afin de classer plus précisément chaque défi particulier identifié, et de pouvoir comparer les contenus pour

repérer les similitudes et les divergences entre les différents rapports. Cette approche a permis de mettre en évidence des tendances dans les domaines prioritaires de trois groupes distincts: a) organisations intergouvernementales; b) administrations nationales; et c) parties prenantes diverses. L'étude a également permis de dégager une liste de domaines prioritaires européens et de faire apparaître certaines similitudes et divergences dans la planification stratégique et les plans de mise en œuvre des divers États européens.

16. Principales conclusions: les douze domaines prioritaires ci-après ont été recensés, sur la base du nombre de rapports (indiqué entre parenthèses) dans lesquels chaque domaine est cité.

- Simplification des procédures administratives (18)
- Développement et croissance durables de l'aquaculture au moyen d'une planification coordonnée de l'espace (18)
- Amélioration de la compétitivité de l'aquaculture de l'Union européenne (17)
- Santé et bonnes conditions d'élevage du poisson (15)
- Promotion de conditions de concurrence équitables à l'intention des opérateurs de l'Union européenne fondées sur leurs avantages compétitifs (14)
- Classement du développement de l'aquaculture au rang des priorités (13)
- Réglementation et environnement (13)
- Perception par le public (13)
- Systèmes de délivrance d'autorisations (12)
- Technologies au service de l'innovation (12)
- Transfert de connaissances entre la recherche et le secteur d'activité économique (12)
- Stratégies d'aquaculture durable (12)

17. Les domaines ont été répartis dans les cinq catégories ci-après pour faire l'objet d'un examen plus approfondi:

- Domaines prioritaires stratégiques. Dans cette catégorie stratégique, les deux principaux aspects cités par tous les types de parties prenantes ont été: «Conditions de concurrence équitables» (priorité 4 des orientations stratégiques de la Commission européenne) et «Compétitivité» (priorité 3 des orientations stratégiques de la Commission européenne), talonnés par «Classement du développement de l'aquaculture au rang des priorités». Le groupe des organisations intergouvernementales et celui des parties prenantes diverses en particulier ont souligné l'importance de ces domaines, le deuxième groupe insistant aussi fortement sur le fait qu'il était nécessaire d'avoir une vision d'avenir du secteur d'activité économique. Les rapports nationaux relatifs à la Grèce, à l'Espagne et au Royaume-Uni qui ont été examinés comportaient, comme prévu, des éléments stratégiques faisant écho aux orientations stratégiques de la Commission économique. Il est intéressant de noter que la Norvège n'indiquait aucun aspect/priorité dans la catégorie des domaines stratégiques, alors que la Russie et l'Ukraine mentionnaient dans leurs documents l'aspect «Compétitivité» et la création de conditions favorables pour les producteurs.
- Domaines prioritaires administratifs. Dans cette catégorie, les deux principaux aspects, également cités par tous les groupes, étaient aussi calqués sur les priorités indiquées dans les orientations stratégiques de la Commission européenne. Il s'agissait de: «Gouvernance et administration» (priorité 1 des orientations stratégiques de la Commission européenne) et «Planification de l'espace maritime» (priorité 2 des orientations stratégiques de la Commission européenne). L'aspect «Réglementation et protection de l'environnement», ainsi que les systèmes de délivrance d'autorisations, ont également été placés au rang des priorités. Cependant, si l'on considère les rapports nationaux des pays n'appartenant pas à l'Union européenne, la Norvège met en exergue l'aspect «Bonne gouvernance de l'aquaculture» et la Fédération de Russie fait quelques allusions à des problèmes administratifs (allocation de sites dans les réservoirs d'eau). Des domaines tels que «Participation de la population à la

gouvernance» et «Investissement public approprié» n'ont été mis en avant que dans un petit nombre de documents provenant essentiellement du groupe de parties prenantes diverses.

- Domaines prioritaires techniques. Les trois principaux aspects techniques présentés dans les documents examinés étaient, en premier lieu: «Santé et bonnes conditions d'élevage du poisson» puis, à égalité, «Technologies au service de la recherche» et «Transfert de connaissances entre la recherche et le secteur d'activité économique». Il convient de noter que tous les thèmes ont été fréquemment cités par les différents types de parties prenantes mais que le groupe de parties prenantes diverses a montré une tendance marquée à inclure davantage d'aspects techniques dans les priorités. La seule anomalie a concerné l'aspect «Traçabilité» qui a été le moins cité, avec seulement un gouvernement et un membre du groupe de parties prenantes diverses le jugeant prioritaire.
- Domaines prioritaires commerciaux. Les thèmes recensés dans cette catégorie n'ont pas été souvent mentionnés si on les compare aux domaines «stratégiques et administratifs» par exemple. Cependant, sur ceux qui ont été cités, l'aspect «Appui en faveur des petites et moyennes entreprises» est arrivé en tête. On trouve ensuite «Accès au capital et aux investissements». En ce qui concerne les rapports nationaux, la Grèce, l'Espagne et le Royaume-Uni n'ont indiqué qu'un petit nombre de domaines prioritaires commerciaux. Il convient de souligner que ces trois pays ont mis en avant l'aspect «Appui en faveur des petites et moyennes entreprises», l'Espagne indiquant aussi l'accès au capital et la Grèce les coûts énergétiques. La Norvège, la Fédération de Russie et l'Ukraine n'ont pas indiqué de domaines prioritaires commerciaux. Globalement, on peut constater que ces aspects commerciaux n'ont pas non plus été jugés extrêmement importants dans les rapports intergouvernementaux, alors qu'ils figuraient dans quasiment toutes les conclusions du groupe de parties prenantes diverses.
- Autres domaines prioritaires. Dans cette catégorie, les deux principaux aspects recensés ont été «Perception par le public» et «Stratégies durables». Ces deux aspects sont talonnés, à égalité, par: «Transposition à plus grande échelle, capacités humaines, évolution du secteur», domaine cité en particulier dans le groupe de parties prenantes diverses, et «Réduction de l'impact environnemental des activités», domaine fréquemment mentionné dans les documents des gouvernements. Les thèmes les moins souvent mentionnés sont le thème «Aquaculture biologique», qui n'apparaît que dans deux rapports nationaux et n'est cité que par un seul membre du groupe de parties prenantes diverses, et aussi le thème «Vente au détail» qui figure dans deux recommandations intergouvernementales et est mentionné par un membre du groupe de parties prenantes diverses.

18. En conclusion, l'étude a permis de constater que les documents analysés présentaient des priorités cohérentes avec les quatre priorités fondamentales établies dans les orientations stratégiques de la Commission européenne, qui visent à aider les membres de l'Union européenne à définir leurs propres objectifs nationaux afin de mettre en œuvre des mesures permettant de surmonter les difficultés associées au développement du secteur de l'aquaculture. Dans leur choix, les organismes intergouvernementaux ont privilégié les aspects stratégiques et administratifs tandis que le groupe de parties prenantes diverses a mis l'accent sur les aspects techniques et commerciaux.

C. AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

19. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le secteur de l'aquaculture progresse sans discontinuer pour répondre à la demande de poisson qui est actuellement couverte par des importations. Avec plus de 2,6 millions de tonnes de produits aquacoles en 2012, la région Amérique latine et Caraïbes assure près de 4 pour cent de la production mondiale et son secteur de l'aquaculture a affiché une croissance moyenne régulière de 9 pour cent au cours des cinq dernières années.

20. La production régionale est très asymétrique, puisque quatre pays seulement (le Chili, le Brésil, l'Équateur et le Mexique) fournissent plus de 80 pour cent de la production aquacole régionale. En outre, la production privilégie quatre groupes d'espèces. Les produits les plus importants sont les salmonidés et les moules (Chili), les tilapia (Brésil, Honduras et autres pays) et la crevette (*Penaeus vannamei*) (Équateur, Brésil, Honduras, Mexique, Nicaragua et autres).

21. La promotion «du développement et de l'expansion durables de l'aquaculture en Amérique latine et aux Caraïbes, accompagnées d'effets positifs importants en termes de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire», est incontestablement l'objectif régional qui ressort de la collecte, de l'analyse et de la synthèse de tous les documents régionaux essentiels pertinents relatifs aux évaluations, décisions, accords et recommandations émanant des organes des pêches compétents de la région (Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes – COPESCAALC et Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest – COPACO) ainsi que d'organisations intergouvernementales telles que le Réseau aquacole pour les Amériques (RAA) et l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA).

22. Avec l'objectif régional mentionné plus haut en toile de fond, une liste de priorités régionales, présentée ci-après, a été dressée à l'issue de la détermination des menaces et obstacles principaux et de l'analyse des informations recueillies.

23. Renforcer le rôle de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment en promouvant les produits aquacoles auprès des groupes vulnérables; fournir une assistance aux exploitants pauvres en ressources grâce à une amélioration de la vulgarisation et au renforcement des capacités; intensifier durablement l'aquaculture dans le contexte d'un cadre de croissance bleue au moyen de l'adoption d'une approche écosystémique de l'aquaculture.

24. Lorsque c'est possible, diversifier l'aquaculture, en particulier avec la promotion de la mariculture d'espèces autochtones. Promouvoir la recherche dans les domaines intéressant le développement de la production locale d'espèces autochtones, notamment au profit des exploitants pauvres en ressources, et plus particulièrement dans les domaines de l'alimentation animale, de la nutrition et de la biosécurité.

25. Accroître la contribution sociale de l'aquaculture en encourageant l'offre d'emplois décents aux femmes comme aux hommes et en renforçant l'équité dans la filière. Faciliter l'accès au marché en consolidant les filières et en améliorant la qualité après récolte.

26. Accroître l'investissement dans l'aquaculture, renforcer la biosécurité et améliorer la préparation et l'adaptation au changement climatique dans tous les systèmes d'aquaculture. À cet effet, il faut lancer de nouvelles recherches pour mieux comprendre les menaces et les possibilités générées par le changement climatique, à des fins d'atténuation et d'adaptation.

27. Améliorer la gouvernance de l'aquaculture, et notamment l'élaboration et l'application de cadres juridiques et institutionnels appropriés qui sont considérées comme des priorités par tous les pays de la région, en particulier pour accroître l'assistance fournie aux exploitants pauvres en ressources et promouvoir les produits aquacoles.

28. Étant donné que la production et le développement de l'aquaculture dans la région ne sont pas homogènes, les priorités recensées sont également disparates. Les grands pays producteurs aquacoles de la région pratiquent essentiellement une aquaculture industrielle à moyenne ou à grande échelle, mais la nécessité de soutenir la petite aquaculture concerne tous les pays de la région, compte tenu de la contribution potentielle de l'aquaculture au bien-être social des populations.

D. PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

29. Les possibilités de développement de l'aquaculture ne manquent pas, mais il convient de s'attaquer plus efficacement à un certain nombre de contraintes et de problèmes. Ce secteur de production alimentaire a reçu un appui croissant de la part du secteur public et du secteur privé. Tous deux s'accordent à reconnaître que l'aquaculture peut compléter l'offre de produits de la mer, appuyer les efforts déployés pour parvenir à la sécurité alimentaire, créer des emplois, favoriser l'amélioration des infrastructures dans les zones rurales, faire reculer la pauvreté et la malnutrition, réduire l'écart entre importations et exportations, favoriser une augmentation de la consommation annuelle de poisson par habitant et permettre de répondre à la demande nationale et régionale globale croissante de poisson.

30. Tous les pays de la région sont dotés de lois spéciales sur la pêche de capture maritime, les eaux continentales et la gestion de l'aquaculture, qui établissent des cadres nationaux généraux en matière d'administration de la pêche. Cependant, les cadres juridiques en la matière sont inégaux et, le plus souvent, faibles. Il faut encore améliorer la mise en œuvre et l'application des réglementations, même si, ces dernières années, certains pays ont accompli des progrès notables, en particulier du point de vue de l'application.

31. Plusieurs grands domaines prioritaires ressortent clairement dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Selon les pays, il se peut qu'un domaine prioritaire donné ne se voie pas attribuer la même importance. Celle-ci dépend de la situation locale de chaque pays, de la mesure dans laquelle un domaine peut être considéré comme prioritaire et du degré d'urgence que le domaine revêt par rapport aux autres dans la perspective d'une croissance durable du secteur de l'aquaculture. Les domaines prioritaires sont résumés ci-après, sans ordre de priorité particulier.

32. Gouvernance. La promulgation et l'application de lois visant à améliorer la gouvernance du secteur de l'aquaculture constituent un domaine prioritaire essentiel, étant donné que les lois qui existent ordinairement portent sur la pêche au sens large. Les exploitations aquacoles qui se créent sont confrontées à un grand nombre d'obstacles bureaucratiques imputables à l'absence de lois relatives à l'aquaculture qui permettraient de réglementer ce type de production. Il faut établir une coordination institutionnelle entre les divers ministères et autorités responsables de l'aquaculture, afin de faciliter l'investissement privé et la surveillance du secteur dans son ensemble. De plus, ces questions de gouvernance sont exacerbées par le fait qu'il existe très peu de gestionnaires et d'administrateurs d'exploitations aquacoles expérimentés. Une planification détaillée de l'espace maritime, un zonage et une sélection des sites d'aquaculture, sont jugés essentiels si l'on veut éviter les conflits relatifs à l'utilisation des ressources et assurer la croissance durable du secteur de l'aquaculture dans la région.

33. Environnement et changement climatique. Les scénarios de changement et de variabilité climatiques ont suscité des inquiétudes quant aux incidences possibles sur le secteur de l'aquaculture, notamment du point de vue de l'accès à l'eau et de la qualité de l'eau. La réduction de l'impact

environnemental du secteur de l'aquaculture et l'amélioration de sa performance économique constituent une priorité régionale. La compréhension des interactions environnementales, sociales et économiques est considérée comme prioritaire par un grand nombre de pays de la région, notamment en ce qui concerne la capacité de charge, les incidences sur les habitats sensibles, l'évaluation des modalités de surveillance et l'harmonisation des procédures de réglementation.

34. Accès aux intrants et renforcement des capacités. L'eau, les aliments pour animaux et les semences/œufs/juvéniles de qualité sont tous rares dans la région. La mise à disposition de ces intrants ainsi que de technologies appropriées, notamment pour la gestion de la santé et la lutte contre les maladies, et la formation de professionnels qualifiés possédant un solide bagage scientifique sont jugées prioritaires.

35. Recherche, développement et coopération scientifique. Il faut lancer des recherches pour parvenir à diversifier les espèces et la production afin d'accéder à de nouveaux marchés. Un mécanisme doit être mis en place en vue de faciliter l'échange des connaissances techniques, des informations et des experts entre les pays. L'amélioration de la coopération et de la coordination et la mise en commun des connaissances et des données entre organismes de recherche spécialisés, de même que les activités nationales de renforcement des capacités, seraient essentielles si l'on veut que la branche d'activité soit plus réactive.

36. Problématique hommes-femmes dans le secteur de l'aquaculture. Dans la région, l'aquaculture est un secteur majoritairement dominé par les hommes. Les femmes sont généralement associées à la production de poisson d'eau douce et de crevettes et également au commerce et à la commercialisation du poisson, c'est-à-dire les activités avant-récolte et après-récolte, mais sont rarement consultées sur les décisions relatives à la gestion et aux marchés. L'amélioration des conditions dans le secteur devra aider les femmes à y trouver du travail, à participer davantage aux prises de décisions et à accéder à des moyens d'existence convenables.

37. Capitaux et investissement. Dans la région, les problèmes qui se posent aujourd'hui avec acuité sont liés à l'importance des investissements initiaux en capital et des dépenses de fonctionnement, au manque de crédit assorti de conditions favorables, à l'inadéquation des fournisseurs d'intrants locaux et à l'absence de données sur le marché. Il faut aplanir les obstacles bureaucratiques auxquels se heurtent les investisseurs car des mécanismes politiques inefficaces découragent n'importe quel investisseur local ou étranger. L'élaboration de bonnes stratégies de commercialisation, l'introduction et la mise en œuvre de systèmes de traçabilité et la conception de produits à valeur ajoutée, sont également jugées prioritaires.

38. Commercialisation. Il faut disposer en temps utile de données et de statistiques sur l'aquaculture marine afin de pouvoir évaluer et suivre la production de l'aquaculture et la capacité de production. Les données stratégiques sur les marchés de produits aquacoles, notamment les niveaux de consommation de poisson, les points de distribution, les tendances des marchés et les échanges, doivent être mises à la disposition des producteurs, des hauts responsables et de toutes les autres parties prenantes essentielles. La sensibilisation des consommateurs à l'intégrité environnementale, à la qualité des aliments et à la sécurité sanitaire des produits aquacoles tend de plus en plus à conditionner l'acceptabilité des produits de la mer provenant de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et l'augmentation de leur consommation. Les questions de qualité, la certification et la traçabilité des produits aquacoles sont indissociables de l'amélioration de l'image des produits de l'aquaculture et de leur perception par le public.

E. AMÉRIQUE DU NORD

39. L'examen des documents relatifs aux priorités au Canada et aux États-Unis a permis de définir cinq grandes catégories:

- Recherche-développement;
- Cadre réglementaire;
- Aquaculture respectueuse de l'environnement;
- Développement économique;
- Biosécurité.

40. Certains aspects étaient plus ou moins mis en relief dans une région où une sous-région donnée, mais la plupart étaient systématiquement mentionnés en raison de leur importance pour le développement du secteur de l'aquaculture en Amérique du Nord.

41. Recherche-développement. L'établissement d'un secteur aquacole durable passe par la conduite d'activités de recherche-développement fondées sur une collaboration entre la branche d'activité économique, les organismes publics et les différents partenaires de financement. Fondamentalement, cela implique de renforcer les capacités de recherche, à la fois du point de vue des ressources humaines et du point de vue des infrastructures. Des objectifs de recherche-développement très variés ont été recensés en tant que domaines prioritaires, aux fins de l'amélioration des capacités scientifiques et de l'aptitude à conseiller et informer les pouvoirs publics et les professionnels. La recherche est centrée sur trois grandes questions: 1) amélioration des pratiques actuelles et des intrants; 2) mise au point de technologies, méthodes ou intrants nouveaux; et 3) étude des incidences potentielles de la production aquacole sur l'environnement. Les améliorations sont notamment: l'utilisation d'aliments pour animaux aquatiques dont la fabrication respecte les principes du développement durable, la sélection de caractères génétiques chez les géniteurs et la définition de pratiques de gestion améliorées. Les recherches sur les nouvelles technologies portent en particulier sur les systèmes de production novateurs (par exemple, l'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI), les systèmes d'aquaculture en circuit recirculé), et des projets pilotes permettent d'évaluer la viabilité commerciale de ces technologies et de la production potentielle de nouvelles espèces. Il est important de comprendre les incidences sur l'environnement si l'on veut que la recherche trouve des voies d'amélioration et ouvre de nouvelles pistes et si l'on veut éclairer l'élaboration des réglementations et des politiques.

42. Cadres réglementaires. L'aquaculture est un domaine de compétence partagée entre le Canada et les États-Unis. Dans ce contexte, les gouvernements fédéraux et les gouvernements des provinces et des États travailleront avec la branche d'activité et les autres parties prenantes pour résoudre les problèmes réglementaires. Les priorités en matière de réglementation visent une amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des cadres régissant l'aquaculture, s'agissant du respect de l'environnement et s'agissant d'éliminer les barrières superflues. Les réglementations en vigueur dans le secteur de l'aquaculture doivent être révisées, simplifiées et actualisées sur la base d'informations scientifiques solides afin de limiter les incidences environnementales et de renforcer la validité de la gouvernance. Une autre priorité fondamentale qui a été déterminée en Amérique du Nord est l'unification de la réglementation existante ou l'établissement d'un programme global, notamment quand la supervision est du ressort de multiples organismes ou programmes.

43. Respect de l'environnement. Le développement d'une aquaculture respectueuse de l'environnement est obtenu au moyen d'un certain nombre de mécanismes. Le résultat le plus couramment souhaité est la protection, la santé et le maintien des espèces et des environnements sauvages. Pour atteindre cet objectif, plusieurs domaines et mesures stratégiques sont jugés

prioritaires, notamment l'acceptabilité et la surveillance sociales et la gestion par zone. Le respect et l'application des réglementations peuvent être vérifiés au moyen de la communication obligatoires de rapports sur la performance environnementale/opérationnelle et la performance socioéconomique. La publication de rapports publics transparents ouvre la voie à une participation des parties prenantes et une planification coopérative plus constructives. La gestion par zone est une approche écosystémique qui tient compte de la santé des organismes aquatiques, de la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et des aspects génétiques. Elle porte sur la façon dont ces questions sont gérées dans une zone donnée, s'agissant des sites existants et de nouveaux sites, du point de vue de l'évaluation des applications, de la surveillance, de la planification de l'espace maritime et, éventuellement, de l'introduction de nouveaux utilisateurs potentiels.

44. Développement économique. En Amérique du Nord, l'aquaculture est un secteur économique en devenir dont la croissance et le développement réguliers sont placés au rang des premières priorités. Éliminer les barrières qui freinent la croissance signifie établir une coopération entre le secteur public et le secteur privé, afin de créer des emplois et d'accroître la disponibilité des produits d'Amérique du Nord sur les marchés nationaux et internationaux. Les mécanismes de renforcement des capacités consistent notamment à construire les principales infrastructures et structures d'appui permettant de répondre aux besoins de l'aquaculture en matière de développement et de fonctionnement. Les producteurs peinent souvent à obtenir des financements et, pour les aider, il faut améliorer la gestion des risques et l'accès au crédit, en encourageant l'adoption généralisée des pratiques de gestion améliorée, en intégrant des programmes d'analyse comparative et de certification, en lançant des initiatives de commercialisation, en éliminant les barrières au commerce, et en examinant les contraintes associées aux modalités de financement conventionnelles, en vue de faciliter l'accès aux capitaux et aux systèmes d'assurance des stocks dans le secteur de l'aquaculture. L'insuffisance de l'appui de la population et le manque de coopération entre organismes et avec les autres parties prenantes peuvent aussi entraver le développement. Les mesures stratégiques susceptibles de stimuler l'appui de la population sont la communication avec les communautés locales et la participation de celles-ci ainsi que l'établissement de programmes éducatifs de vulgarisation. On peut encourager l'innovation et le transfert de connaissances et de technologies en suscitant et en soutenant les partenariats entre les organismes publics, les instituts de recherche, les sociétés privées, les communautés et les autres groupes de la population. La création d'emplois associée à la croissance de la branche d'activité aquacole entraînera une demande de main-d'œuvre qualifiée, de sorte qu'une priorité a aussi été placée sur l'accroissement de l'offre de programmes de formation et d'amélioration des compétences.

45. Biosécurité. L'amélioration de la gestion de la biosécurité est étroitement liée au développement d'une aquaculture respectueuse de l'environnement. Un grand nombre de systèmes de production aquacole sont ouverts (ou semi-ouverts) par rapport à l'écosystème environnant et il est toujours possible que des agents pathogènes ou des espèces exotiques ou autochtones se répandent hors du système. Les programmes de santé détaillés applicables aux poissons et aux crustacés et mollusques prévoient la déclaration obligatoire des maladies, l'intervention en cas de maladie à haut risque, le contrôle des importations, le zonage et le contrôle des déplacements d'animaux vivants, et ces programmes peuvent éviter la diffusion d'agents pathogènes dans les installations d'aquaculture et au sein des populations sauvages. Le contrôle des déplacements d'animaux vivants et le zonage constituent aussi des éléments importants du point de vue de la prévention de l'introduction d'espèces envahissantes, une gestion étant requise pour éviter la poursuite de la diffusion des populations établies. Si l'on ne veut pas qu'il y ait d'organismes fugitifs, il est essentiel d'appliquer des méthodes de gestion et de production qui contribuent à prévenir les fuites, en outre, la robustesse du système peut être renforcée par la mise en place de mécanismes d'intervention en cas de défaillance de ces méthodes.

F. AFRIQUE SUBSAHARIENNE

46. La présente synthèse repose sur des données concrètes documentées, qui ont été fournies par des experts scientifiques et techniques confirmés du continent ou qui émanent de plusieurs réunions récentes de hauts responsables, notamment la Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA), le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA) et la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

47. Le potentiel encore inexploité de l'aquaculture, s'agissant d'éliminer la faim, de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de créer des emplois décents, notamment à l'intention des femmes et des jeunes des zones rurales, d'améliorer les moyens d'existence, de contribuer à la richesse et de concourir à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, a été noté. Il a aussi été noté que le développement durable de l'aquaculture en Afrique était freiné par plusieurs facteurs, en particulier: investissement insuffisant dans le secteur, notamment dans la recherche, les technologies, et les infrastructures de production et de marché; pénurie de ressources humaines qualifiées ou inaptitude à les retenir, aux niveaux de l'administration et des exploitations; technologies et services de vulgarisation inefficaces; accès limité à des aliments pour animaux et des semences/œufs/juveniles fiables qui soient de bonne qualité et d'un bon rapport coût-efficacité; politiques sectorielles inadaptées ayant promu pendant longtemps une aquaculture de subsistance dans un grand nombre de pays; participation sous-optimale des femmes et des jeunes à l'aquaculture en tant qu'activité économique et accès limité aux ressources et aux services productifs; enfin, la nécessité d'endiguer les menaces liées au changement climatique a été soulignée.

48. Les mesures prioritaires susceptibles de favoriser le développement du secteur à l'échelle du continent sont énumérées ci-après.

49. Appuyer l'investissement. Créer un fonds d'investissement pour l'aquaculture en Afrique afin d'accélérer le développement du secteur, notamment en encourageant l'investissement dans les petites et moyennes entreprises d'aquaculture et en veillant à ce que celles-ci aient un accès suffisant et stable au crédit. Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans visant à lancer, promouvoir et appuyer une aquaculture marchande/commerciale rentable sur le marché, compétitive, socialement équitable et respectueuse de l'environnement, qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois décents, essentiellement à l'intention des jeunes et des femmes, et à une croissance économique harmonieusement répartie.

50. Simplifier les politiques et la gouvernance. Établir et mettre en œuvre dans le secteur de l'aquaculture des cadres de gouvernance et des cadres politiques intégrés à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, qui incorporent les politiques, stratégies et plans relatifs à l'aquaculture dans des plans de développement nationaux, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, encourager la coopération stratégique dans de nombreux domaines de l'aquaculture aux niveaux régional et international par l'intermédiaire de dispositifs tels que la coopération Sud/Nord-Sud et appuyer les mécanismes susceptibles de relancer efficacement et/ou de renforcer les entités régionales s'occupant d'aquaculture, par exemple le Réseau aquacole régional pour l'Afrique et le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique.

51. Renforcer les capacités humaines. Créer un centre d'aquaculture d'excellence pour l'Afrique, qui viserait notamment à renforcer les capacités humaines et les capacités de recherche des pays en matière de développement durable de l'aquaculture, et à mettre au point et diffuser sur le continent, particulièrement en Afrique subsaharienne, des technologies et des pratiques d'aquaculture améliorées,

au moyen d'une coopération régionale et intrarégionale, notamment le dispositif de coopération Sud-Sud.

52. Atténuer les effets du changement climatique. Il faut protéger l'aquaculture des effets du changement climatique en Afrique grâce, entre autres, aux moyens suivants: établissement d'un réseau africain sur le changement climatique et l'aquaculture, chargé de plaider pour la résolution des problèmes générés par le changement climatique dans le secteur de l'aquaculture; financement des infrastructures nécessaires pour procéder à la génération, l'analyse et l'utilisation de données pertinentes sur le changement climatique; renforcement des capacités, y compris le renforcement du pouvoir économique, face au changement climatique; et participation massive des jeunes aux actions de plaidoyer relatives au changement climatique puisque les jeunes constituent la plus large part de la population africaine.

53. Appuyer la parité entre les sexes et offrir des perspectives aux jeunes. Élaborer et mettre en œuvre des approches promouvant la parité entre les sexes et l'intégration des jeunes, dans des programmes d'aquaculture qui éliminent toute forme de discrimination fondée sur le sexe; permettre aux femmes et aux jeunes de participer pleinement et équitablement aux activités d'aquaculture, y compris en tant que main-d'œuvre à salaire égal et en tant que bénéficiaires des activités de développement du capital humain; veiller à ce que l'ensemble des femmes et des jeunes, notamment pauvres et vulnérables, disposent des mêmes droits que les autres en ce qui concerne les ressources économiques, les services de base, la propriété des ressources naturelles telles que la terre, et l'accès aux nouvelles technologies appropriées, aux services financiers et aux marchés d'intrants et de produits.

Détermination des domaines prioritaires communs:

54. Globalement, les priorités régionales relèvent d'un certain nombre de grandes catégories qui sont résumées dans le tableau ci-après. Toutes les régions ont placé au rang des priorités l'amélioration de la gouvernance, notamment la réglementation, les systèmes de délivrance d'autorisations, les politiques d'investissement et le régime foncier. L'amélioration de l'administration sous-tend les autres priorités. Toutes les régions ont également placé au rang des priorités le développement économique et le renforcement des capacités, qui s'appuient mutuellement dans les contextes suivants: développement des filières, stratégies de commercialisation et mécanismes d'investissement, et intensification de la formation et du transfert de technologies. Cinq régions ont mentionné l'expansion de la recherche et la mise au point de nouvelles technologies, à des fins qui peuvent être grossièrement divisées entre intensification de la production et réduction des incidences sur l'environnement; les mêmes régions ont jugé l'atténuation des externalités négatives sur l'environnement également prioritaires. Quatre régions ont attribué une priorité élevée à l'élaboration de méthodes et de technologies permettant d'atténuer les effets du changement climatique, notamment la diversification de l'aquaculture. Le degré de priorité de la protection sociale est également élevé, étant entendu que celle-ci englobe la parité entre les sexes, l'application de l'innovation sociale, l'ouverture de perspectives d'avenir à l'intention des jeunes et l'offre de travail à des conditions équitables et décentes. La question de la biosécurité, notamment la gestion de la santé animale et des espèces envahissantes, a été jugée prioritaire par toutes les régions. L'amélioration de l'accès aux intrants, en particulier les aliments pour animaux, les semences/œufs/juveniles et l'eau de bonne qualité, a été citée par trois régions. Enfin, alors que quasiment tous les domaines prioritaires contribuent à la sécurité alimentaire et à la sécurité nutritionnelle, ces deux objectifs n'ont été explicitement cités que par deux régions.

55. Le Secrétariat s'est employé à aligner, à titre indicatif, les catégories sur les objectifs stratégiques du cadre stratégique institutionnel révisé. Le Département des pêches et de l'aquaculture affinera les catégories, en tenant compte des résultantes et des produits de l'Organisation associés à

chaque Objectif stratégique, lors de la formulation du Programme de travail et budget. Les catégories seront également rapprochées des nouveaux mécanismes d'exécution tels que les Initiatives régionales et les Principaux domaines d'action de l'Organisation. De plus, il conviendrait aussi que les catégories soient cohérentes avec les conclusions et les recommandations des conférences régionales de la FAO.

56. Il est également possible d'ajouter de nouveaux domaines de programme, financés par des ressources extrabudgétaires suffisantes, aux fins d'une mise en œuvre avec des partenaires, dont la FAO. Il pourrait s'agir d'un programme de travail intersessions, si on l'estime nécessaire, qui s'ajoute au programme ordinaire de la FAO et aux activités de programme de terrain.

Tableau 1: Alignement des domaines prioritaires de l'aquaculture sur les objectifs stratégiques de la FAO

Principal Objectif stratégique correspondant (OS)	Catégorie de domaine prioritaire	Régions*	Autres objectifs stratégiques correspondants
OS 1 Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	LAC, SSA	OS2, OS3
OS 2 Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables	Intensifier les actions de formation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies	RAP, EUR, LAC, NENA, NA, SSA	OS3
	Encourager la recherche-développement sur les nouvelles technologies à des fins d'intensification durable	RAP, EUR, LAC, NENA, NA	OS4
	Éviter les externalités négatives sur l'environnement	RAP, EUR, LAC, NENA, NA	OS4, OS5
	Assurer la biosécurité, notamment du point de vue de la santé animale et des espèces envahissantes	RAP, EUR, LAC, NA	OS2
OS 3 Réduire la pauvreté rurale	Appuyer le développement économique, le renforcement des filières, les stratégies de commercialisation et l'investissement	RAP, EUR, LAC, NENA, NA, SSA	OS4
	Fournir aux groupes vulnérables, aux jeunes et aux femmes, un emploi, des moyens d'existence et des perspectives d'avenir convenables	RAP, LAC, NENA, SSA	OS3
	Améliorer la gouvernance, notamment du point de vue de l'administration, des politiques, de la planification de l'espace, et des capacités institutionnelles	RAP, EUR, LAC, NENA, NA, SSA	OS2
OS 4 Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces	Assurer un accès fiable à des intrants de qualité, notamment les aliments pour animaux, les semences/œufs/juvéniles et l'eau	RAP, NENA, SSA	OS2
	Assurer la parité entre les sexes et faire en sorte que les femmes puissent profiter des possibilités offertes.	RAP, LAC, NENA, SSA	OS2

<p>OS 5</p> <p>Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</p>	<p>Élaborer des méthodes contribuant à améliorer l'adaptation et la résilience face au changement climatique, notamment la lutte contre les maladies et la gestion de la biosécurité, et diversifier les espèces et les technologies</p>	<p>RAP, LAC, NENA, SSA</p>	<p>OS2</p>
---	--	----------------------------	------------

* EUR = Europe, LAC = Amérique latine et Caraïbes, NA = Amérique du Nord, NENA = Proche-Orient et Afrique du Nord, SSA = Afrique subsaharienne, RAP = Asie et Pacifique.